



*Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU BUREAU

L'an deux mille seize, le onze juillet à 14h30, le Bureau régulièrement convoqué en date du 6 juillet 2016 s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du PNR à Saint-Vallier-de-Thiey sous la présidence de Monsieur Eric MELE, en seconde convocation suite à une première réunion le 30 juin 2016 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Objet : Renouvellement de la convention cadre de partenariat avec le Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DAVID

Membres en exercice : 16

Membres présents(es) : 2

Pouvoirs : 0

Absents-Excusés(es) : 14

Présents(es) : Eric MELE, Jean-Pierre DAVID.

Absents-Excusés(es) : Catherine BUTTY, Roger CRESP, Jean-Marc DELIA, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL, Yves FUNEL, René GILDONI, Charles-Ange GINESY, Bernard KLEYNHOFF, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Jacques VARRONE.

Le Président expose :

Vu les statuts du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;

Vu la délibération 14-D-008 du 22 mai 2014 de délégation de compétences du Comité syndical au Bureau ;

Vu la délibération 15-D-031 du 3 décembre 2015 de délégation de compétences du Comité Syndical au Président ;

Vu la demande d'adhésion du Parc naturel régional au Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés (RREN) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2014 ;

Considérant la charte du Parc naturel régional et particulièrement l'axe premier : « Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur » ;

Considérant que le projet de territoire du PNR s'articule notamment autour de 3 articles spécifiques à la connaissance, la gestion, la protection, la valorisation et la sensibilisation au patrimoine naturel :

Article 1 : « Mieux connaître la biodiversité des Préalpes d'Azur pour faire du Parc un observatoire des patrimoines naturels et du changement climatique »

Article 2 : « Maintenir et gérer de l'exceptionnelle biodiversité présente sur le territoire »

Article 3 : « Organiser la gestion de la fréquentation des espaces naturels » ;

Considérant l'objectif du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur de mener une politique active de protection et de gestion des espaces naturels protégés contribuant au développement durable dans une logique d'échanges, de coordination et de mutualisation ;

Considérant le besoin de définir les principes de collaboration entre le RREN représenté par l'ARPE et le PNR des Préalpes d'Azur ;

Considérant la proposition de convention prévoyant une contribution financière du PNR à hauteur de 1 000 € ;

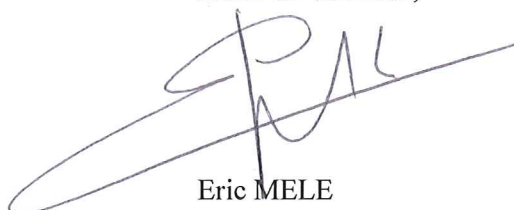
Considérant que les crédits ont été prévus au budget prévisionnel 2016 voté en Comité Syndical du 2 février 2016 ;

Le Bureau ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention cadre de partenariat avec le Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et les éventuels pièves et avenants à venir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon,



Eric MELE